

Tribunal du Travail de Namur - Nouveauté ce 18 mars 2020:

Concernant les **dépôts des requêtes contradictoires (et autres) dans le contentieux social : elles peuvent dorénavant être déposées via DPA-deposit ou e-deposit** dans le faux dossier **1970/70/A**. Les conclusions doivent être déposées ensuite dans le bon dossier (quand le véritable numéro du dossier est créé).

Cela est valable dans les 8 divisions.

L'info est sur notre site web.

Bien cordialement,



Denis Maréchal

Président

Tribunal du travail de Liège

Palais de Justice, Annexe Sud

Place Saint-Lambert, 30/0004

4000 LIEGE